

AR Prefecture

063-256300997-20240415-466_2024-DE
Reçu le 16/04/2024

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Département du PUY DE DOME
SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 09 avril 2024

Membres	
Titulaires En exercice	18
Présents	13
Suppléants En exercice	18
Présents	00
Votants Eau Collectif Autonome	18 18 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Thomas BARNERIAS, Marc BONNOT, Frédéric CHONIER, Michel COUPERIER, Jean-Claude GOURBILIERES, Ludovic DASSAUD, Yves GACON, Georges LOPEZ, José MARQUES, Guy PRADELLE, Gérard RIMBERT, Patrick SAUZEDDE
Madame Patricia CHATAING

Étaient absents : Mr Michel DUZELLIER, Mme Sandrine PERI

Étaient excusés : Mmes Chantal CHASSANG, Yvette DA SILVA
Mr Tony BERNARD

Procurations : Mr Tony Bernard à Mme CHATAING Patricia

Mme Yvette DA SILVA à Mr Thomas BARNERIAS

Secrétaire de séance : Mr Thomas BARNERIAS

Objet : Transfert des résultats et clôture du budget annexe eau 2023 de la commune de Lachaux

Vu la délibération de la commune de Lachaux n°2024-13 du 11 avril 2024 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) Rive Droite de la Dore au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que ce transfert entraîne la dissolution du budget annexe Eau de la commune de Lachaux ;

Considérant que cette dissolution entraîne l'affectation des résultats du compte administratif 2023 Eau au budget principal de la commune par application de la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Considérant que la collectivité a la faculté de transférer ces résultats au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant ;

Etant précisé que les résultats du compte administratif 2023 Eau de la commune de Lachaux s'établissent ainsi :

- Section de fonctionnement : 20 871.41 €

- Section d'investissement : 5 390.20 €

063-258300997-2024-0415-166_2024-DE
Reçu le 16/04/2024

Vu que la commune de Lachaux souhaite déduire la redevance pour prélèvement à la source 2023 d'un montant de 1 063 € ainsi que la redevance pollution pour 2 405.34 € qui seront réglées par la commune sur le budget principal 2024.

Les résultats transférés sont donc les suivants :

- Section de fonctionnement : 17 403.07 €
- Section d'investissement : 5 390.20 €

Vu la délibération n°2024-13 de la commune de Lachaux :

- **APPROUVANT** le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 Eau tels qu'exposés ci-dessus, au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le transfert desdits résultats de fonctionnement et d'investissement Eau de la commune de Lachaux au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 Eau de la commune de Lachaux tels qu'exposés ci-dessus, au budget du SIEA Rive Droite de la Dore correspondant ;
- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe Eau de la commune de Lachaux ;
- **AUTORISE** le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe Eau de la commune de Lachaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 15 avril 2024

Le Président,

Guy PRADELLE

